

DÉPARTEMENT
DE LA SEINE-MARITIME

ARRONDISSEMENT DE ROUEN

CANTON DE
CAUDEBEC-LES-ELBEUF

VILLE DE
SAINT-PIERRE-LES-ELBEUF

OBJET

**Domaines de compétences par
thème : 7.5 - finances**

**Reversement de la subvention
du CNL obtenue dans le cadre
de Partir en livre**

DATE DE CONVOCATION
7 octobre 2022

Nombre de Conseillers
en exercice : **29**
Nombre de présents : **20**
Nombre de votants : **28**

La Maire,

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert, 76000 Rouen, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou modification.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217606409-20221013-2022-10-91-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/11/2022

Affichage : 15/11/2022

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2022-10-91

L'an deux mil vingt deux

le treize octobre deux mil vingt-deux à dix huit heures trente

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Nadia MEZRAR, Maire.

Etaient présents :

Mme MEZRAR – Mme ESCLASSE – M. GESLIN Francis – Mme DELOBEL M. GOMIS – Mme DUDOUET – Mme QUOD-MAUGER – Mme VANDEL – Mme SEMIEM – Mme MALINGE – Mme BARRIERE – M. FRESSEL – Mme DUCHEMIN – Mme CREVON – M. BIGOT- Mme BOSQUIER- M. BULARD – M. LE NOE – Mme FRIBOULET – Mme DESANGLOIS

Excusés ayant donné pouvoir

M. SACHOT à Mme MEZRAR
M. ROGERET à Mme ESCLASSE
M. BRUNET à Francis GESLIN
M MIZABI à Mme DELOBEL
M. Frédéric GESLIN à Mme MALINGE
M. PETIT à M GOMIS
M. LEMAIRE à Mme DUDOUET
Mme DUVAL à Mme QUOD-MAUGER

Excusés

M JEANJEAN

Mme FRIBOULET est nommée secrétaire de séance.

Rapporteur : Patricia QUOD-MAUGER, adjointe à la Maire en charge de la Culture, du Patrimoine et des Animations de la ville.

Du 29 juin au 19 juillet 2022, se déroulait la manifestation nationale « Partir en livre ». Dans ce cadre, la bibliothèque a emmené les livres et la culture hors de ses murs pour sensibiliser le public à la littérature jeunesse, aller à la rencontre des familles ou d'un public qui ne fréquente pas toujours la bibliothèque et valoriser son patrimoine local. Ce dispositif est élargi aux villes du territoire elbeuvien : Cléon, Caudebec-lès-Elbeuf, Elbeuf-sur-Seine, La Londe et Saint-Pierre-lès-Elbeuf.

Une convention fixe les obligations, les termes et les modalités, notamment financières, entre les partenaires, comme mentionnées dans la convention de partenariat approuvée lors du Conseil municipal en date du 19 mai 2022.

Cette action a obtenu la labellisation du Centre National du Livre (CNL) et une subvention à hauteur de 2515,50 euros.

Il convient donc de répartir la somme perçue entre les villes partenaires, sous la forme d'une subvention sur la base d'un projet de territoire et dans le cadre de cette démarche partenariale. La dotation se fera à parts égales entre les communes de Cléon, Caudebec-lès-Elbeuf, Elbeuf-sur-Seine, La Londe et Saint-Pierre-lès-Elbeuf.

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser Madame la Maire, à verser une subvention de 503,10 € (cinq cent trois euros et 10 centimes) pour chacune des communes partenaires citées ci-dessus.

Vu

Le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2121-29 ;

Considérant

La convention de partenariat approuvée lors de la réunion du conseil municipal du 19 mai 2022.

La notification budgétaire du Centre National de Livre pour la labellisation en date du 15 février 2022 ;

L'avis de la Commission Culture, Patrimoine et Animations réunie le 2 mai 2022 ;

Le **conseil municipal**, décide par :

Voix pour : **28**

voix contre 0

Abstention 0

Article 1^{er} : d'autoriser Madame la Maire, à verser la subvention de 503,10 € (cinq cent trois euros et 10 centimes) pour chacune des communes de Cléon, Caudebec-lès-Elbeuf, Elbeuf-sur-Seine et La Londe.

Article 2 : La dépense a été prévue au chapitre 65 du budget de la ville.

Fait à Saint-Pierre-lès-Elbeuf, les jour, mois et an susdits